



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE GRANGE A
VOCATION MARAICHERE AVEC INSTALLATION DE
CHAMBRES FROIDES SUR LA COMMUNE DE
NOTRE DAME DE BOISSET – SITE BAS DE RHINS**

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 6 mai 2024 à 10:00

Roannais Agglomération
63 rue Jean Jaurès - CS 70005
42311 ROANNE CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE GRANGE A VOCATION MARAICHERE AVEC INSTALLATION DE CHAMBRES FROIDES SUR LA COMMUNE DE NOTRE DAME DE BOISSET – SITE BAS DE RHINS
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.4 - Contrôle technique.....	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Présentation des variantes.....	9
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Transmission sous support papier.....	11
8 - Habilitation et engagement du candidat	11
9 - Examen des candidatures et des offres	12
9.1 - Sélection des candidatures.....	12
9.2 - Attribution des marchés.....	12
9.3 - Suite à donner à la consultation.....	14
10 - Renseignements complémentaires.....	15
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
10.2 - Procédures de recours.....	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE GRANGE A VOCATION MARAICHERE AVEC INSTALLATION DE CHAMBRES FROIDES SUR LA COMMUNE DE NOTRE DAME DE BOISSET – SITE BAS DE RHINS

Dans le cadre du projet de Pôle Agroculinaire Culinaire, le développement d'une zone d'agriculture maraîchère à Bas de Rhins sur la commune de Notre-Dame-de-Boisset nécessite l'aménagement d'une grange pour gérer le tri et le stockage des légumes issus des 12 Ha de cultures du site. Il s'agit donc de réaliser les travaux nécessaires à l'installation de chambres froides, la création de zones de travail et de stockage ainsi que l'aménagement d'une zone de vestiaire/réfectoire.

Lieu(x) d'exécution :

Lieu-dit "Bas de Rhins"

42120 NOTRE DAME DE BOISSET

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot(s)	Désignation
01	MAÇONNERIE
02	CHARPENTE
03	MENUISERIE / SERRURERIE
04	CHAMBRES FROIDES

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262522-6	Travaux de maçonnerie
02	45261100-5	Travaux de charpente
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
03	44316500-3	Serrurerie
04	45331231-4	Travaux d'installation de matériel de réfrigération

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Celui-ci sera conclu avec un prestataire unique ou un groupement solidaire ou conjoint.

Les candidats sont informés qu'en cas d'attribution à un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique afin d'assurer la bonne exécution des prestations.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

N° de lot	Exigences minimales détaillées
Pour tous les lots	Le soumissionnaire peut présenter <u>une offre variante maximum</u> . Obligation de présenter une offre de base. Les variantes administratives sont interdites. La variante facultative sera limitée à une variante technique au moins équivalente à la solution de base, pouvant apporter une plus-value environnementale et/ou un gain financier en matière technique et/ou méthodologique et/ou au niveau du planning d'exécution. par rapport à l'offre de base.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

ALPES CONTROLES
27 rue Lucien Langenieux
42300 ROANNE
Tél. : 04 77 91 59 90
Courriel : roanne@alpes-controles.fr

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

Créa-Synergie
14 rue de la Savonnerie
03170 DOYET
Tél. : 04 70 02 46 74
Courriel : contact@crea-synergie.com

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

Financement sur fonds propres - Budget Général de Roannais Agglomération- section investissement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Les pièces candidatures (DC1 / DC2 / DC4 et leurs notices explicatives) - **A COMPLETER**
- Le Règlement de la Consultation (RC) et l'annexe CGU AWS
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) pour chaque lot - **A COMPLETER**
- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes éventuelles pour chaque lot - **A COMPLETER**
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour chaque lot et ses annexes éventuelles
- Le Cadre de réponse du Mémoire Technique pour chaque lot - **A COMPLETER**
- Les plans

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation **au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres**. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Pouvoir(s) des personnes habilitées à engager le candidat	Oui
Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou compléter DC2)	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
<u>Pour le lot n°4 uniquement :</u> Liste des fournitures exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
<u>Pour le lot n°4 uniquement :</u> Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
<u>Pour le lot n°4 uniquement :</u> Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir

adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'Acte d'Engagement (AE) <u>du lot concerné</u> et ses annexes, dûment complété Il sera accompagné éventuellement des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés (formulaire DC4). Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.	Non
La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) <u>du lot concerné</u> , dûment complété	Non
Le Cadre de réponse du Mémoire Technique <u>du lot concerné</u> , dûment complété et accompagné des pièces justificatives le cas échéant	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée mais non obligatoire.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite de site est fortement conseillée pour les lots n°1 "Maçonnerie" et n°2 "Charpente".

- ✓ **Prendre rendez-vous en amont** avec le service Travaux au **04 26 24 90 96** ou par mail : yhoogendoorn@roannais-agglomeration.fr.

Les entreprises ne pourront se prévaloir ultérieurement d'une méconnaissance quelconque pour réclamer un supplément de prix à leur offre initiale.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
..... pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :
..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://loire.marches-publics.info/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

ROANNAIS AGGLOMÉRATION
Service Commande Publique
63 rue Jean Jaurès - CS 70005
42311 ROANNE Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Traitement de texte (.doc, .rtf), tableur (.xls), diaporama (.ppt), format Acrobat (.pdf), images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip), Autocad lecture seule.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Les candidats sont priés de ne pas renommer les fichiers transmis dans le DCE afin de fiabiliser l'ouverture des offres. Attention : les noms de fichiers doivent comporter un nombre raisonnable de caractères. Les informations relatives aux prérequis techniques d'utilisation de la plateforme de dématérialisation figurent dans les conditions générales AWS de la plateforme disponible sous Outils - documentation - Documents importants - Conditions Générales d'Accès à AWS-Achat : Annexe au RC.

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 500 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les soumissionnaires aux marchés publics ont désormais la possibilité de transmettre leur copie de sauvegarde par voie dématérialisée (nouvel article R.2132-11 du CCP) en lieu et place d'une copie de sauvegarde papier, clé USB ou autre.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Habilitation et engagement du candidat

Le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentants qualifié(s) du/des prestataire(s) au moment de l'attribution.

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

❖ Pour le lot n°01 : MAÇONNERIE

Critères	Pondération
1- CRITERE 1- PRIX DE L'OFFRE sur la base de la DPGF et selon la formule suivante : Note sur 60 = $60 \times \frac{\text{Offre la moins disante}}{\text{Offre analysée}}$	60.0
2- CRITERE 2 - QUALITE TECHNIQUE DE L'OFFRE sur la base du cadre de mémoire technique :	40.0
<u>2.1 - Sous-critère 1 : Programme d'exécution, méthodologie de mise en œuvre et chronologie des tâches</u> : exposé technique explicitant la méthode (respect du mode constructif ancien), la gestion des interfaces avec les différents lots, ainsi que l'organisation (dont planning d'exécution détaillé) utilisée pour la réalisation des travaux	20.0

<u>2.2 - Sous-critère 2 : Moyens humains et matériels affectés à l'opération :</u> exposé des moyens en matériel et humains que le candidat s'engage à mettre en œuvre pour l'exécution du présent marché : suivi et exécution des travaux. Pour les moyens humains, le candidat précisera la quantité par niveau de qualification du personnel qu'il s'engage à mettre sur le chantier, sous-traitance éventuelle précisée le cas échéant	10.0
<u>2.3 - Sous-critère 3 :</u> Références de l'entreprise dans les travaux sur des structures anciennes traditionnelles (pierres, moellons)	10.0

❖ **Pour le lot n°02 : CHARPENTE**

Critères	Pondération
1- CRITERE 1- PRIX DE L'OFFRE sur la base de la DPGF et selon la formule suivante : Note sur 60 = $60 \times \frac{\text{Offre la moins disante}}{\text{Offre analysée}}$	60.0
2- CRITERE 2 - QUALITE TECHNIQUE DE L'OFFRE sur la base du cadre de mémoire technique	40.0
<u>2.1-Sous-critère 1 : Programme d'exécution et chronologie des tâches :</u> exposé technique explicitant la méthode, la gestion des interfaces avec les différents lots, ainsi que l'organisation (dont planning d'exécution détaillé) utilisée pour la réalisation des travaux	20.0
<u>2.2-Sous-critère 2 : Moyens humains et matériels affectés à l'opération :</u> exposé des moyens en matériel et humains que le candidat s'engage à mettre en œuvre pour l'exécution du présent marché : suivi et exécution des travaux. Pour les moyens humains, le candidat précisera la quantité par niveau de qualification du personnel qu'il s'engage à mettre sur le chantier, sous-traitance éventuelle précisée le cas échéant	10.0
<u>2.3-Sous-critère 3 :</u> Références de l'entreprise dans les travaux de rénovation et maisons à ossatures bois	10.0

❖ **Pour le lot n°03 : MENUISERIE / SERRURERIE**

Critères	Pondération
1- CRITERE 1- PRIX DE L'OFFRE sur la base de la DPGF et selon la formule suivante : Note sur 60 = $60 \times \frac{\text{Offre la moins disante}}{\text{Offre analysée}}$	60.0
2- CRITERE 2 - QUALITE TECHNIQUE DE L'OFFRE sur la base du cadre de mémoire technique	40.0
<u>2.1- Sous-critère 1 : Programme d'exécution et chronologie des tâches :</u> exposé technique explicitant la méthode, la gestion des interfaces avec les différents lots, ainsi que l'organisation (dont planning d'exécution détaillé) utilisée pour la réalisation des travaux	10.0

<u>2.2- Sous-critère 2 : Moyens humains et matériels affectés à l'opération :</u> <i>exposé des moyens en matériel et humains que le candidat s'engage à mettre en œuvre pour l'exécution du présent marché : suivi et exécution des travaux. Pour les moyens humains, le candidat précisera la quantité par niveau de qualification du personnel qu'il s'engage à mettre sur le chantier, sous-traitance éventuelle précisée le cas échéant</i>	10.0
<u>2.3- Sous-critère 3 :</u> <i>Références de l'entreprise dans les travaux sur des structures anciennes traditionnelles (pierres, moellons), notamment pour justifier de sa capacité à traiter les jonctions pierre / menuiserie (tablettage)</i>	10.0
<u>2.4- Sous-critère 4 : Qualité des fournitures :</u> <i>le candidat devra lister l'ensemble de ses références de matériel et de fourniture via des fiches techniques notamment</i>	10.0

❖ Pour le lot n°04 : CHAMBRES FROIDES

Critères	Pondération
1- CRITERE 1- PRIX DE L'OFFRE sur la base de la DPGF et selon la formule suivante : Note sur 60 = 60 x $\frac{\text{(Offre la moins disante)}}{\text{Offre analysée}}$	60.0
2- CRITERE 2 - QUALITE TECHNIQUE DE L'OFFRE sur la base du cadre de mémoire technique	40.0
<u>2.1- Sous-critère 1 : Programme d'exécution et chronologie des tâches :</u> <i>exposé technique explicitant la méthode d'installation, la gestion des interfaces avec les différents lots (notamment vis-à-vis du lot maçonnerie en charge de l'évacuation et des travaux d'électricité), ainsi que l'organisation (dont planning d'exécution détaillé à fournir comprenant les délais de fourniture) utilisée pour la réalisation des travaux</i>	10.0
<u>2.2- Sous-critère 2 : Capacité d'entretien et de maintenance, avec notamment le temps de réactivité en cas de panne, du matériel neuf et également celui existant :</u> <i>description des prestations d'entretien et de maintenance</i>	20.0
<u>2.3- Sous-critère 3 : Qualité des fournitures :</u> <i>le candidat devra lister l'ensemble de ses références de matériel et de fourniture via des fiches techniques notamment</i>	10.0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Après une première analyse des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier éventuellement avec les 3 candidats présentant les meilleures offres. La négociation

pourra s'effectuer de manière écrite ou orale, ou mixte. L'ensemble ou certains éléments composant l'offre des candidats pourront faire l'objet de la négociation. Les négociations s'effectueront en respectant le principe d'égalité de traitement des candidats. Il sera ensuite procédé à une nouvelle analyse suivant les critères énoncés ci-dessus et l'offre la mieux notée sera alors retenue sous réserve de transmission des pièces fiscales et sociales. Le Pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Néanmoins, conformément à l'article R.2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Par ailleurs, et conformément à l'article R.2143-14 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Afin de simplifier la gestion des attestations à fournir par les opérateurs économiques, les candidats sont invités à déposer et à mettre à jour les documents suivants via leur compte sur <https://www.awsentreprises.com> (accès, gestion et alerte de validité entièrement gratuits) :

- IBAN,
- Attestations d'assurance,
- Attestations annuelles.

Ces éléments, dont le dépôt et la mise à jour relèvent de la responsabilité des candidats, seront utilisés en cas d'attribution du marché à l'issue de la présente procédure, et dans les consultations futures, le cas échéant.

Attestation d'assurances visées au CCAP à transmettre à l'acheteur dans les mêmes délais.

L'acheteur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://loire.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir **au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.**

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.**

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03
Tél : 04 78 14 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.